

## RÈGLEMENT



### Extraits

Règlement complet sur [www.uc-nivolet.com](http://www.uc-nivolet.com)



#### HORAIRES

Dépôt : Samedi 1er mars de 08 h à 19h

Vente : Samedi 1er mars de 13 h à 19 h

Dimanche 2 mars de 8 h à 17 h

Retrait du matériel non vendu :

Dimanche 2 mars de 18 h à 19 h



#### PAIEMENT

Espèces ou Carte Bancaire



DROIT DE DÉPÔT 2 €



Commission pour le club : 11% du montant des transactions



Vélo à assistance électrique (VAE) : le déposant s'engage à fournir un matériel conforme à la réglementation en vigueur non débridé (signature d'une attestation de conformité).



Une pièce d'identité sera demandée pour le dépôt du matériel.

Salle des Fêtes  
SAINT ALBAN-LEYSSE

**BOURSE  
AUX VÉLOS**

**1-2 mars 2025**

Organisée par  
**Union Cycliste du Nivolet**



[www.uc-nivolet.com](http://www.uc-nivolet.com)